**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Haute Ecole Spécialisée en Santé-Social (HES-S2) : Une étape supplémentaire de mise en oeuvre franchie

**Le Conseil d'Etat a adopté le projet de convention intercantonale instituant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social (HES-S2). Un EMPD d'adhésion à cette Convention sera immédiatement transmis au Grand Conseil en vue d'une décision parlementaire en juin 2001. Les Parlements cantonaux sont associés à cette démarche par une commission interparlementaire. Dans le canton de Vaud, huit écoles sont concernées.**

Le Conseil d'Etat vient en effet d'adopter deux documents, à savoir le projet de convention intercantonale transmis par le Comité stratégique de la HES-S2 à l'ensemble des gouverne-ments cantonaux de Suisse occidentale et un EMPD précisant les incidences spécifiques de cette mise en oeuvre pour le canton de Vaud.

L'adoption de cet EMPD traduit la volonté du Conseil d'Etat de participer pleinement à la création de cette HES romande regroupant dix formations conduisant aux professions des secteurs de la santé et du social : infirmière, sage-femme, diététicienne, physiothérapeute, ergothérapeute, technicien en radiologie médicale, psychomotricien, assistant social, édu-cateur spécialisé, animateur socioculturel. Dans l'ensemble des cantons signataires, 18 sites sont concernés. L'ouverture des premières filières est prévue en automne 2002.

De plus, la procédure prévoit d'associer les législatifs cantonaux à la négociation finale de cette convention intercantonale. A cet effet, et dans l'attente d'une convention générale (" Concordat des concordats "), un protocole d'accord spécifique est en vigueur. Dans ce cadre, les parlements cantonaux sont appelés à constituer en avril 2001 une commission interparlementaire chargée d'étudier ce projet de convention. Elle pourra faire part aux gou-vernements signataires de remarques et leurs présenter des propositions d'amendements avant la formulation du texte définitif et la décision finale d'autorisation d'adhésion, prévue en juin ou septembre dans le calendrier des Grands Conseils.

Pour le canton de Vaud, les Ecoles partenaires de ce projet sont les écoles d'infirmières

de Chantepierre, La Source, Saint-Loup, Bois-Cerf, l'école de sages-femmes de Chantepierre, les écoles cantonales de physiothérapeutes et de techniciens en radiologie médicale, et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques pour les trois filières du travail social et celle d'ergothérapeutes.

La prise en compte des exigences et missions nouvelles caractérisant les Hautes écoles spécialisées, en particulier l'articulation entre formation et recherche ainsi que le développe-ment de la recherche appliquée et de formations continues (complémentaires et postgrades) impliquent un important travail de mise à niveau des plans de formation et du corps ensei-gnant. Par rapport aux 30 millions que l'Etat de Vaud consacre actuellement chaque année à ces formations, le passage en HES nécessitera un engagement financier supplémentaire de l'ordre de 2 millions. Cependant, à moyen terme, la HES-S2 devrait bénéficier d'importantes subventions fédérales qui ramèneront la part vaudoise annuelle à environ 22 millions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mars 2001

DFJ, Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01